



Crédit d'impôt formation des professionnels libéraux

Soumis par admin le jeu, 05/22/2014 - 07:15

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise :

En tant que chef d'entreprise, le professionnel libéral peut bénéficier d'un crédit d'impôt formation égal au nombre d'heures passées en formation auprès d'un organisme agréé, par le taux du smic plafonné à 40 heures par an.

Le crédit d'impôt est à porter sur votre déclaration 2035-BK "Formation du chef d'entreprise" et à reporter sur votre déclaration de revenus 2042CK/vos charges/case 8WD. L'attestation de présence doit être conservée en pièce justificative.

Smic au 1er janvier	2012	9,40 €
	2013	9,43 €
	2014	9,53 €
	2015	9,61 €
	2016	9,67 €
	2017	9,76 €

Tags:

- [crédit d'impôt](#) [1]
- [formation](#) [2]
- [déduction](#) [3]
- [déclaration](#) [4]

Source URL: <http://www.soleil-formation.fr/?q=article/credit-d-impot-formation-des-professionnels-liberaux>

Links:

- [1] <http://www.soleil-formation.fr/?q=tags/credit-d-impot>
[2] <http://www.soleil-formation.fr/?q=tags/formation>
[3] <http://www.soleil-formation.fr/?q=tags/deduction>
[4] <http://www.soleil-formation.fr/?q=tags/declaration>